

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

RÉFÉRENTIEL AMÉNAGEMENT DURABLE DE LA RÉGION PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR À L'ATTENTION DES MAÎTRES D'OUVRAGE

maregionsud.fr



maregionsud



MaRegionSud



maregionsud

RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



CONTEXTE

Au travers du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, et de son Plan climat II "Gardons une COP d'avance", la Région promeut l'aménagement durable des territoires, au plus près des attentes de ses habitants.

En cohérence avec ces documents stratégiques, la Région a renouvelé sa politique contractuelle en faveur des EPCI, **Nos territoires d'abord**, pour renforcer son ambition, améliorer sa visibilité, favoriser l'équité entre les territoires et concrétiser les projets portés par les territoires.

Dans cette perspective, elle propose un outil qui a vocation à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la conception, la mise en œuvre, et le suivi de leurs opérations d'aménagement : **le référentiel aménagement durable de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** permettant de mobiliser sur un même projet plusieurs mesures du plan climat.

OBJECTIFS

Ce référentiel est construit par les services de la Région, ainsi que leurs partenaires, et s'appuie naturellement sur les démarches environnementales existantes (Quartiers durables méditerranéens / Bâtiments durables méditerranéens, Parc +, Ecoquartier...).

En conséquence, il reprend les attendus des politiques de la Région pour les articuler dans une approche globale et intégrée. Dès lors, il est un facteur d'adaptation au changement climatique des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

- en proposant des démarches d'aménagement tenant compte de tous les aspects environnementaux,
- en les déclinant aux spécificités des centres anciens, des zones d'activité, et des quartiers en reconversion.

Il a vocation à évoluer et à s'enrichir des retours d'expériences sur les territoires.



MODALITÉS PRATIQUES

Outil d'ingénierie au service des territoires, le référentiel permet à un maître d'ouvrage de questionner son projet du point de vue :

- du pilotage et de l'intégration au territoire ;
- du cadre de vie et de l'habitat ;
- de la mobilité et de l'accessibilité ;
- de la production d'énergie renouvelable et de la performance énergétique des bâtiments ;
- de la gestion et de la valorisation des déchets ;
- de la prévention des risques naturels ;
- du développement économique et de l'attractivité du territoire.

Ce questionnement est décliné en fonction des sites dans lesquels se développent, où pourraient se développer, les projets programmés dans la politique contractuelle : centres anciens, quartier en reconversion, zones d'activité.

- Une logique de sobriété foncière est bien évidemment privilégiée : densification, renouvellement, réutilisation.
- Une approche globale, à l'échelle de ces sites, est tout autant préconisée.

MISE EN ŒUVRE

L'accompagnement qui sera déployé par les services de la Région pour l'utilisation de ce référentiel permettra d'optimiser son application aux caractéristiques des projets proposés par les maîtres d'ouvrage. Il s'agit aussi de favoriser et de capitaliser les retours d'expériences pour faire évoluer et améliorer cet outil.

En effet, la Région souhaite construire, partager et enrichir une culture commune de l'aménagement durable. Les intercommunalités de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont évidemment les premières concernées.

Dans les prochaines semaines, des sessions de présentation de ce référentiel seront organisées dans les territoires de la Région et en format webinaires. Il s'agit également de favoriser les échanges de pratiques et les retours d'expériences.

En complément, **le Prix Avenir de nos territoires** récompensera les opérations ou les projets d'aménagement d'ensemble qui illustrent le mieux les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

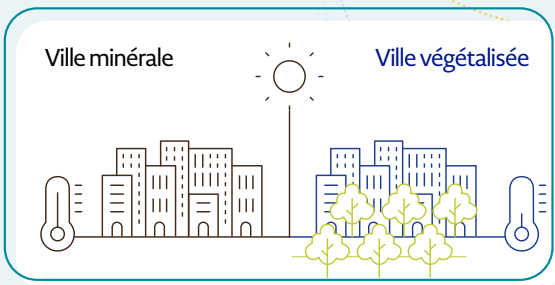
Plus d'information sur : <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/>



APPROCHE INTÉGRÉE DES PROJETS ET OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT



PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE



Sobriété foncière

- Confortement des centralités, renouvellement urbain et recyclage de friches
- Préservation des ressources et du patrimoine naturel
- Connexion aux transports collectifs en site propre et aux équipements

Bâtiment

- Conception bioclimatique (performance énergétique, confort d'été, éco matériaux)
- Développement des énergies renouvelables

Habitat

- Priorité à la rénovation énergétique
- Objectif de 50 % logement abordable
- Renforcement du lien emploi-logement

Flux (énergie, déchet, eau)

- Neutralité carbone (réduction de la consommation, production d'énergies renouvelables et de récupération)
- Gestion des déchets
- Gestion économe de l'eau

Mobilité

- Priorité au report modal et à la multimodalité
- Accompagnement de la conversion et de l'efficacité énergétique des véhicules
- Conception d'une stratégie logistique

Économie & Attractivité

- Stratégie économique territorialisée
- Conception d'aménagement commercial vertueux
- Économie circulaire et smart territoires

Cadre de vie & Santé

- Promotion de :
- la qualité des espaces et équipements publics
 - la nature en ville
 - l'urbanisme favorable à la santé (qualité de l'air, eau, sols et sonore)

Adaptation au changement climatique

- Développement de solutions fondées sur la nature et préservation de la biodiversité
- Lutte contre les îlots de chaleur urbains
- Anticipation de la gestion des risques

Pilotage & Partenariats

- Promotion d'une approche environnementale de l'urbanisme
- Accompagnement par une assistance à maîtrise d'ouvrage et des études spécifiques

CONTACTS

Direction de la Transition Énergétique et des Territoires
Service Aménagement et Habitat : sah@maregionsud.fr

Frédéric DESSIVAUX : fdessivaux@maregionsud.fr

Eugénie DAGUANNO : edaguanno@maregionsud.fr



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional/>